

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

31 Mars 2001

Décret n°2001-100 du/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant intégration, nomination, titularisation, à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (jeunesse et sports) ; en tête :
monsieur BASSOLA Bertin Omer.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74-454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A, B, C et D de l'enseignement (jeunesse et sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63-79 du 26 mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement (jeunesse et sports) ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 021/MJSSC-DGS-DAFP-SP du 17 octobre 1996 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, obtenu à l'Université Marien NGOUABI et à l'institut national de la jeunesse et des sports d'Abidjan, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (jeunesse et sports), nommés au grade de professeur certifié d'éducation physique et sportive stagiaire, indice 790, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830 ACC = néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation
1-	BASSOLA Bertin Omer, né le 10 septembre 1967 à Brazzaville	8 décembre 1997	8 décembre 1998
2-	BIANGOU-NDINGA Joseph, né le 19 mars 1969 à Makabana	8 décembre 1996	8 décembre 1997
3-	BINDELE Jean Robert, né le 19 octobre 1969 à Sibiti	21 avril 1997	21 avril 1998
4-	BOULINGUI- MOUSSAVOU Paul, né le 21 août 1969 à Souangui Divenié	9 décembre 1996	9 décembre 1997
5-	KIORY Rémi Ernest, né le 2 octobre 1967 à Brazzaville	11 mars 1997	11 mars 1998
6-	MABIKA Fidèle, né le 20 septembre 1968 à Madingou	4 mars 1997	4 mars 1998
7-	MADIKI Damien, né le 25 février 1968 à Boniala	7 avril 1997	7 avril 1998
8-	MALONGA Jean-Claude, né le 21 avril 1967 à Pointe-Noire	12 décembre 1996	12 décembre 1997
9-	MAKOUNDI François, né le 28 novembre 1965 à Ibonga-Mouyina (Banda)	25 novembre 1996	25 novembre 1997
10-	MIBALELE Oscar Armel, né le 5 octobre 1968 à Mabombo	11 mars 1997	11 mars 1998
11-	MILANDOU Adolphe, né le 14 octobre 1967 à Mayanama	10 décembre 1996	10 décembre 1997

12 -	MILONGO SITA Modeste Apollinaire, né le 15 juin 1967 à Brazzaville	6 mars 1997	6 mars 1998
13 -	MPIKA Jean Paul, né le 15 décembre 1969 à Kingouala	24 novembre 1996	24 novembre 1997
14 -	MOUSSOUAMOU Jhon Vincent Rock, né le 22 janvier 1966 à Mossendjo	17 mars 1997	17 mars 1998
15 -	OKADINA NZILA Guy Nazaire, né le 28 juillet 1968 à Mossendjo	15 mars 1997	15 mars 1998
16 -	LOUBELO Prosper, né le 2 juin 1966 à Brazzaville	20 mars 1997	20 mars 1998
17 -	MOUANGA NKODIA Jean Ludovic, né le 10 mai 1970 à Brazzaville	6 décembre 1996	6 décembre 1997
18 -	MFOUTOU Pauline, née le 18 mars 1965 à Mbello	29 novembre 1996	29 novembre 1997
19 -	BANSIMBA MOUSSOUNOU Jean Blaise, né le 16 décembre 1968 à Baratier	8 décembre 1997	8 décembre 1998
20 -	BANGA Albert, né le 27 mars 1966 à Pointe-Noire	11 mars 1997	11 mars 1998
21 -	NGOMA Jean Paul, né le 6 février 1966 à Madingou	8 décembre 1996	8 décembre 1997

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice, 850 ACC= néant, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 31 Mars 2001

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Jeanne DAMBENZET

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports

André OKOMBI SALISSA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF-SST	3
DGB	3
DGCF	2
METPRJCS	2
DGSEP	2
DAF/SPORTS	2
INTERESSES	21
DOSSIERS	63
SGG/BC	2/